



**Monsieur François de Ruy**  
Présidence de l'Assemblée nationale  
Hôtel de Lassay  
128, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Ploëuc-L'Hermitage, le 27 juillet 2017

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection comme Président de l'Assemblée Nationale et de formuler en ce début de mandat tous mes vœux de réussite pour l'avenir de nos territoires.

Alors que commence de manière effective la programmation européenne 2014-2020 du FEADER en France et connaissant l'attachement à la ruralité et à la défense des territoires des membres de l'Assemblée Nationale, je vous sollicite au titre de la Fédération nationale des territoires ruraux engagés dans le programme LEADER.

Comme vous le savez, LEADER est un programme européen de développement rural qui finance près de 340 territoires de France métropolitaine et d'Outre-mer (soit près de 27 000 communes et 26 millions d'habitants). 687 millions d'euros de FEADER (Fond Européen pour l'Agriculture et de Développement Rural) y sont consacrés pour la période 2014-2020.

La mise en œuvre du FEADER et particulièrement de LEADER demeure plus que jamais un sujet de préoccupation majeure pour les territoires ruraux, qui restent confrontés à des problèmes constants qui bloquent les fonds destinés à développer nos territoires.

Aujourd'hui, notre Fédération est le **seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER** (innovation, capitalisation, coopération, démarche ascendante, etc.) et une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, LEADER France est **un partenaire reconnu** et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Nos territoires ruraux, avec des moyens souvent contraints, ont su innover dans des nombreux domaines : qualité de vie, solidarités, culture, services à la personne, diversifications économiques, transition énergétique, etc.

Considérant que la société française ne peut se passer des qualités, des vertus et du potentiel des territoires ruraux, je me permets de vous interpeller à l'occasion de vos travaux sur le devenir de la réserve parlementaire à travers la loi de moralisation de la vie publique.

Partant du constat que par la réserve parlementaire, les Députés soutiennent prioritairement des investissements de proximité portés par des collectivités locales et des activités menées par des associations en milieu rural, nous souhaitons vous interpeller sur la ré-orientation de ces fonds.

LEADER France plaide en faveur d'un **fonds de soutien pour les territoires ruraux** qui permettrait de cofinancer des projets soutenus par les fonds européens, dont le programme LEADER. 90 millions d'euros, soit l'équivalent du budget annuel voté en loi de finances pour la réserve parlementaire, permettraient de mobiliser près de 200 millions de FEADER. En trois ans, cela permettrait de consommer l'intégralité de l'enveloppe FEADER dédié à la mesure et d'injecter au total près d'1 milliard d'euros en faveur des territoires ruraux pour des projets issus d'une démarche partenariale et concertée.

Les territoires LEADER sont organisés en comités de programmation composés d'élus et de représentants de la société civile qui attribuent les subventions selon les règles européennes et les priorités de leurs stratégies locales de développement. Ils disposent pour cela d'une ingénierie territoriale avec un animateur accompagnant les porteurs de projets et un gestionnaire en charge de la gestion administrative et réglementaire des dossiers de demande de subvention.

L'affectation de cette enveloppe budgétaire lèverait le frein de la recherche de financements publics pour les porteurs de projets, aussi bien public que privé et appuierait le développement des territoires ruraux en se basant sur les fondamentaux de LEADER ~~et~~ qui sont partagés par les parlementaires : gouvernance locale, démarche ascendante, innovation, projets multi sectoriels, partenariat public-privé. La gouvernance locale pourrait ainsi être renforcé à travers ce dispositif en faisant entrer les parlementaires au sein même des comités de programmation.

C'est dans ce sens que je sollicite une audience pour échanger avec vous sur les enjeux de cette proposition en faveur des territoires ruraux engagés dans la démarche LEADER.

Je reste, à votre disposition pour en échanger plus amplement et vous prie de croire, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Thibaut GUIGNARD**  
Président du GAL de Saint Briec  
Président de LEADER France